

## FORMATION INITIALE SST





## DATES

Senlis le 11/03/2019  
 Saint-Quentin le 18/03/2019  
 Beauvais le 25/03/2019  
 Amiens le 23/04/2019  
 Soissons le 29/04/2019



## DURÉE

2 jours



## VALIDATION

- Attestation de formation et livret de formation valable 24 mois en cas de réussite

*Retrouvez le code CPF de cette formation sous ce lien (en bas de page, sous le programme, rubrique "bénéficiaire...")*

*Les codes CPF sont disponibles pour chaque branche professionnelle*

*Des emplois : les codes CPF sont propres à la région Picardie*

## OBJECTIFS

- Permettre aux entreprises de se conformer au code du travail (R4224-15, R4224-16)
- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur...)
- Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et comment relayer ces informations dans l'entreprise
- Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection

## PUBLIC

Toute personne de l'entreprise volontaire pour devenir Sauveteur Secouriste du Travail

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis



## COÛTS

280 € HT

## PROGRAMME

Conforme au dispositif de formation d'avril 2014

Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail :

- Connaître les principaux indicateurs santé au travail, dans l'établissement ou dans la profession.
- Connaître son rôle de sauveteur secouriste du travail.
- Connaître le cadre juridique de son intervention.

Protéger :

- L'alerte et la protection des populations
- La phase d'analyse
- La phase d'action

Examiner :

- De déterminer le résultat à atteindre et les actions à mettre en œuvre pour maintenir la victime en vie ou éviter une aggravation.
- L'ordre dans lequel le SST recherche les signes de détresse est déterminé par le niveau d'urgence vitale.
- De faire transmettre ou transmettre ces informations aux secours, pour qu'ils puissent organiser leur intervention.

Faire alerter ou alerter :

- Transmettre, selon l'organisation des secours de l'entreprise, les informations nécessaires et suffisantes pour permettre une intervention efficace

Secourir :

- La victime saigne abondamment (Arrêter le saignement)
- La victime s'étouffe (lui permettre de respirer)
- La victime se plaint d'un malaise (Eviter l'aggravation et prendre un avis médical)
- La victime se plaint de brûlures (Eviter l'aggravation de la brûlure)
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements (Eviter l'aggravation du traumatisme supposé)
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment (Eviter l'aggravation de la plaie)
- La victime ne répond pas mais elle respire (Lui permettre de continuer à respirer)
- La victime ne répond pas et ne respire pas (Assurer une respiration et une circulation artificielles)

Remarque :

- En cas de demande de mise en œuvre de techniques inhérentes aux dommages provoqués par des risques spécifiques, le médecin du travail pourra enseigner la conduite à tenir particulière ou fournir au formateur les données techniques lui permettant de l'enseigner

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au travers des mises en situation et exercices proposés
- Epreuves pratiques

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges au travers de mises en pratique
- La formation est animée par des formateurs experts, validés par nos équipes pédagogiques et disposant de 5 à 10 années d'expériences dans leur domaine de compétences